

COMMUNIQUE DE PRESSE

Implantation de 3 nouveaux réémetteurs de télévision dans l'Ouest du Cotentin : l'ANFR ouvre des aides financières pour l'adaptation des installations des téléspectateurs

Maisons-Alfort, le 6 juillet 2015 - Dans le cadre de la mise en service de 3 réémetteurs de télévision initiés par le Conseil départemental de la Manche sur la côte Ouest du Cotentin, l'Agence nationale des fréquences (ANFR) ouvre des aides financières pour accompagner les téléspectateurs couverts par ces nouveaux émetteurs et qui devraient réorienter leur antenne râteau pour bénéficier d'une amélioration de la réception de la TNT.

De par sa situation géographique particulière, le Cotentin est soumis à des variations dans la propagation des ondes (propagations très actives notamment lors de changements brusques des conditions météorologiques) qui provoquent des perturbations dans la réception de la TNT.

Pour y remédier, le Conseil départemental de la Manche a décidé d'implanter trois nouveaux réémetteurs sur les communes de Granville, La Vendelée et Montgardon. L'ANFR a contribué financièrement à ce projet. Ceux de La Vendelée et de Montgardon sont opérationnels à partir d'aujourd'hui. La date de mise en service de l'émetteur de Granville sera précisée ultérieurement.

Pour les téléspectateurs concernés par ces réémetteurs (carte de la zone concernée jointe en annexe), **l'ANFR ouvre une aide financière de 120 euros maximum pour la réorientation de leur antenne râteau vers les nouveaux émetteurs.** Cette adaptation, réalisée par un professionnel de l'antenne, peut en effet être nécessaire pour bénéficier pleinement de l'amélioration de la couverture.

L'ANFR rappelle par ailleurs que, dans les zones non concernées par la mise en service des 3 réémetteurs, **une aide de 250 euros maximum** peut être attribuée pour l'acquisition d'un mode de réception alternatif à l'antenne râteau : installation d'une réception par satellite ou par câble, souscription d'un abonnement à une offre ADSL ou à la fibre optique.

Ces aides sont attribuées sans condition de ressources, en habitat individuel ou collectif, pour les résidences principales et secondaires, et sur présentation de justificatifs.

Pour obtenir toutes les informations sur ces aide et recevoir le formulaire de demande :

un numéro d'appel : 0 970 818 818

(du lundi au vendredi, de 8h00 à 19h00, prix d'un appel local)

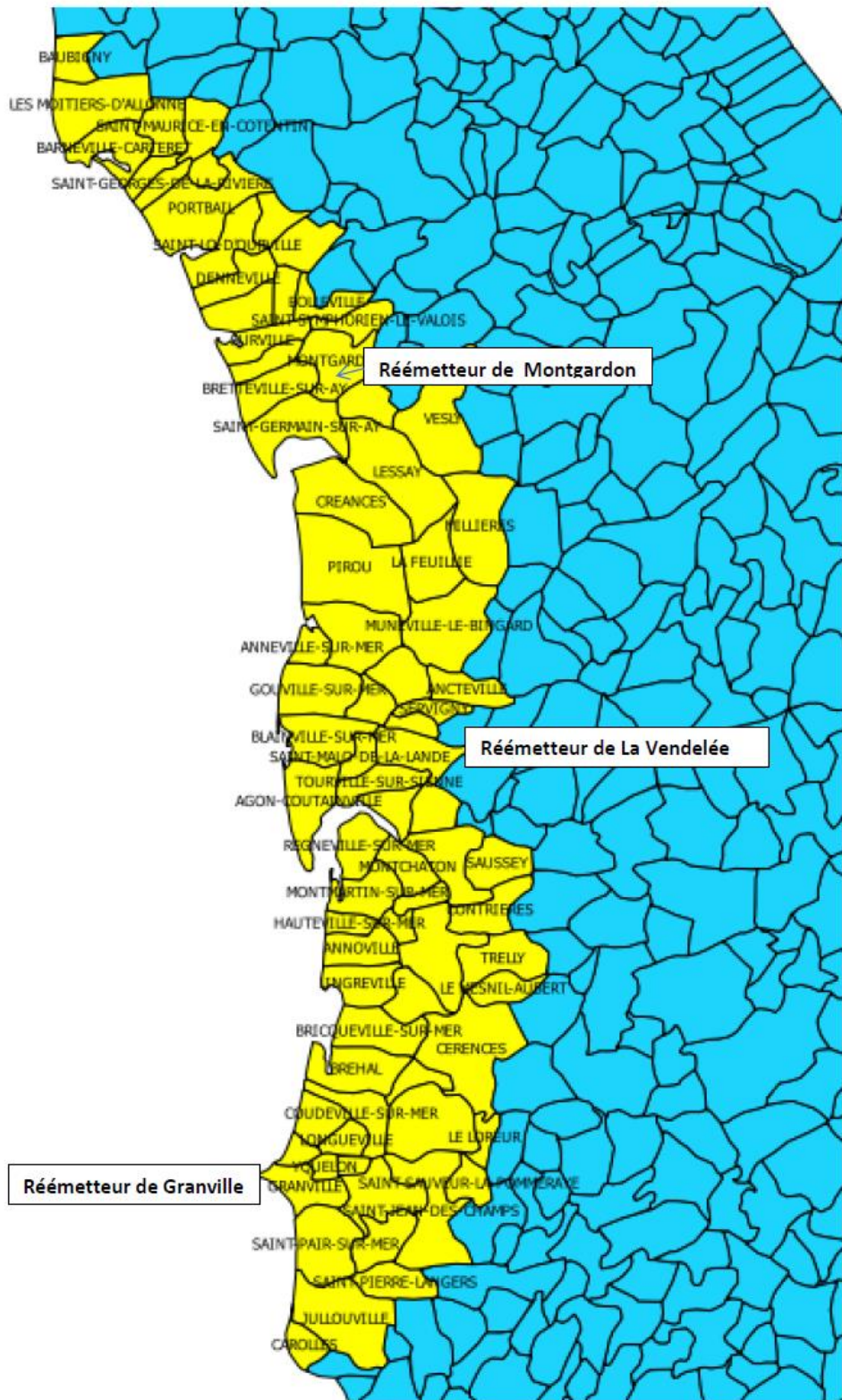
un site internet : www.recevoirlatnt.fr

L'Agence nationale des fréquences (ANFR) est un établissement public de l'Etat, placé auprès du ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique. Il gère les fréquences radioélectriques et a notamment pour mission d'assurer la protection de la réception télévisuelle. Il met en œuvre les moyens nécessaires pour déterminer les causes des perturbations de la TNT et propose, le cas échéant, des préconisations pour les faire cesser.

Pour suivre l'ANFR sur twitter :  @anfr

Contact presse
Franca Vissière
06 09 48 79 43

Zone (en jaune) concernée et situation des trois réémetteurs



**Liste complète des communes concernées par la mise en service
des nouveaux réémetteurs**

Nom de la commune	Code postal
AGON COUTAINVILLE	50230
ANCTEVILLE	50200
ANCTOVILLE SUR BOSCOQ	50400
ANGOVILLE SUR AY	50430
ANNEVILLE SUR MER	50560
ANNOVILLE	50660
BARNEVILLE CARTERET CEDEX	50270
BAUBIGNY	50270
BAUDREVILLE	50250
BLAINVILLE SUR MER	50560
BOISROGER	50200
BOLLEVILLE	50250
BRAINVILLE	50200
BREHAL	50290
BRETTEVILLE SUR AY	50430
BREVILLE SUR MER	50290
BRICQUEVILLE LA BLOUETTE	50200
BRICQUEVILLE SUR MER	50290
CANVILLE LA ROCQUE	50580
CAROLLES	50740
CERENCES	50510
CHANTELOUP	50510
CONTRIERES	50660
COUDEVILLE SUR MER	50290
CREANCES	50710
DENNEVILLE	50580
DONVILLE LES BAINS	50350
GEFFOSSES	50560
GLATIGNY	50250
GOUVILLE SUR MER	50560
GRANVILLE	50400
GRATOT	50200
HAUTEVILLE SUR MER	50590

HERENGUERVILLE	50660
HEUGUEVILLE SUR SIENNE	50200
HUDIMESNIL	50510
HYENVILLE	50660
JULLOUVILLE	50610
LA FEUILLIE	50190
LA HAYE D'ECTOT	50270
LE LOREUR	50510
LE MESNIL	50580
LE MESNIL AUBERT	50510
LES MOITIERS D'ALLONNE	50270
LESSAY	50430
LINGREVILLE	50660
LONGUEVILLE	50290
MILLIERES	50190
MONTCHATON	50660
MONTGARDON	50250
MONTMARTIN SUR MER	50590
MONTSURVENT	50200
MUNEVILLE LE BINGARD	50490
MUNEVILLE SUR MER	50290
ORVAL	50660
PIROU	50770
PORTBAIL	50580
QUETTREVILLE SUR SIENNE	50660
REGNEVILLE SUR MER	50590
SAINT AUBIN DES PREAUX	50380
SAINT GEORGES DE LA RIVIERE	50270
SAINT GERMAIN SUR AY	50430
SAINT JEAN DE LA RIVIERE	50270
SAINT JEAN DES CHAMPS	50320
SAINT LO D'OURVILLE	50580
SAINT MALO DE LA LANDE	50200
SAINT MAURICE EN COTENTIN	50270
SAINT PAIR SUR MER	50380
SAINT PIERRE LANGERS	50530
SAINT PLANCHERS	50400

SAINT REMY DES LANDES	50580
SAINT SAUVEUR DE PIERREPONT	50250
SAINT SAUVEUR LA POMMERAYE	50510
SAINT SYMPHORIEN LE VALOIS	50250
SAUSSEY	50200
SERVIGNY	50200
SURVILLE	50250
TOURVILLE SUR SIENNE	50200
TRELLY	50660
VESLY	50430
YQUELON	50400